

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 7 février 2017, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, Mmes COMUZZI, M. BARDE Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET
Excusés :	M. LAURENT,
Pouvoirs :	M. Jean-Claude LAURENT à M. Jacques LAMY
Secrétaire de séance :	Mme Edda GRASSET

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHES FORMALISES SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT

DELIBERATION 2017001 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ECOLES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles d'un montant de 2.866 € pour aider au financement du séjour éducatif de 4 jours dans les Bouche du Rhône à Sausset les Pins pour les classes de CM1 – CM2 de l'école des III Colonnes.

DELIBERATION 2017002 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX ACTIVITES SKI DE PISTE DES GRILLONS POUR FEVRIER – MARS 2017

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour, 2 voix contre (Mmes Saint-Jeveint et Perret) et 1 abstention (Mme Mathieu), d'octroyer une participation aux Grillons d'un montant de 40 €/enfant domicilié sur Izernore et Molard Barlet, inscrit au séjour de ski de piste à Avoriaz, du 27 février au 3 mars 2017. Il est précisé que les Grillons devront présenter un état récapitulatif nominatif des enfants participant à ce séjour qui devra faire apparaître l'adresse exacte de l'enfant. Le montant de l'aide allouée devra apparaître sur la facture remise aux familles.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des différents travaux en cours :

Extension de la mairie : l'entreprise JACQUET finira au 15 mars la 1^{ère} partie de la maçonnerie. Réunions de chantier le vendredi 14 h – 14 h 15

Giratoire route de Bussy : mise en place des bordures en cours

Salle informatique de l'école primaire : réaménagement pendant les vacances de février

Musée : rafraîchissement de la peinture pour l'accueil du musée, salle du rez-de-chaussée

SIEA

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet détaillé des travaux à prévoir sur le réseau de l'éclairage public pour un montant de 44.400 €, dont 18.355,22 € restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est informé que l'assemblée générale du SIEA aura lieu le 17 février 2017 à Péronnas.

Le Conseil Municipal est informé que le rapport d'exploitation du SIEA est disponible, un compte rendu sera fait lors de la prochaine séance.

ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance du coût de 7.280 € TTC pour le feu d'artifices programmé à l'occasion de la fête d'été du comité des fêtes le 1^{er} juillet prochain et qui sera réalisé par l'entreprise ARSOTEC.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention des Restaurants du Cœur pour la mise en conformité électrique de leur local de Nantua d'un coût total de 1.680 €. Un accord de principe est donné pour une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal est informé des remerciements de l'ADAPEI suite au versement par le CCAS de la subvention de 800 € dans le cadre de l'opération brioches.

Le Conseil Municipal est invité à participer au défi sportif inter-entreprises Haut-Bugey Plastics Vallée organisé par l'AEPV le samedi 13 mai prochain.

Le Conseil Municipal est informé que le document de demande de subvention destinée aux associations communales est disponible et à retirer en mairie.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Le Conseil Municipal est informé de la demande de subvention du RASED, pour 1.50 €/enfant soit 405 € pour l'année 2016, destinée à l'achat de matériel pédagogique. Le RASED intervient dans 13 écoles et concerne à ce jour 23 enfants de l'école d'Izernore. Un accord de principe est donné si les autres communes concernées participent également.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention émanant de l'association sportive du collège Théodore Rosset de Montréal-la-Cluse. Un accord de principe est donné, mais le conseil reste dans l'attente d'informations complémentaires.

LES GRILLONS :

Bilan de fréquentation : une hausse sensible a été notée pendant la période des congés de Noël. 23 familles supplémentaires ont fréquenté la cantine et les TAP. Un retour positif de la part des familles a été constaté au niveau du service et de la qualité des activités.

DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) : toujours en cours, les actions sont mises en place.

URBANISME

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Conseil Municipal débat sur le PADD dont le but est l'amélioration de l'attractivité du territoire. Un objectif est fixé sur 15 ans pour 5.000 habitants de plus sur la CCHB.

Izernore a de nombreux atouts : commerces, industries, agriculture, tourisme, mixité des habitants... qui ne sont toutefois pas mentionnés.

Des réunions publiques ont été organisées et des informations complémentaires sont consultables sur le site de la CCHB.

CCHB

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil communautaire du 10 novembre 2016.

DIVERS

Auto-école : une fermeture temporaire suite à retrait d'agrément a été constatée. La reprise est d'ores et déjà effective et confirmée.

Salon de coiffure : une demande a été faite pour un second salon de coiffure sur la commune en lieu et place de l'esthéticienne. Le Conseil Municipal ne se prononce pas favorablement.

Kinésithérapeute : ce local est mis en vente et M. le Maire demande l'avis des domaines pour une acquisition éventuelle.